

Présentation de la réforme de la formation en soins infirmiers



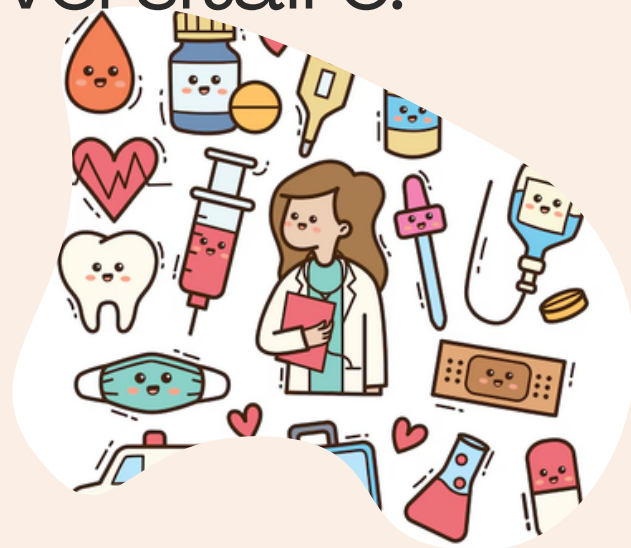
IFSI IFAS CHATEAUBRIANT

Présentation de la formation en soins infirmiers



<https://app.playplay.com/app/video/ministeres-sociaux/tout-comprendre-de-la-renovation-de-la-formation-infirmiere/8ae48ae5-ed57-439a-a581-a991ef842695>

- Cette réforme s'inscrit dans une évolution de la définition de la profession (loi du 27 juin 2025) et du champ de compétences des infirmiers (décret du 24.12.2025).
- Elle est encadrée par l'arrêté du 20 février 2026, relatif au diplôme d'Etat infirmier.
- Elle répond aux évolutions du métier, aux besoins du système de santé et aux attentes des professionnels de santé, des étudiants et des équipes pédagogiques, tout en respectant les exigences d'une formation professionnalisante et universitaire.



Présentation de la formation en soins infirmiers



La poursuite du mouvement d'universitarisation pédagogique vise à :

- Renforcer l'attractivité de la formation par une meilleure reconnaissance des études et en favorisant la poursuite d'études ;
- Promouvoir la qualité scientifique de la formation, tout en garantissant son caractère professionnalisant, et un développement de la formation à et par la recherche ;
- Développer les passerelles et les enseignements mutualisés entre les formations en santé, permettant la transversalité et l'essor d'une culture commune ;
- Améliorer la qualité de vie et le bien-être des étudiants en rendant accessible les droits et services universitaires.



Présentation de la formation en soins infirmiers

Evolution de la profession: Loi du 27 juin 2025

Art. L. 4311-1.-I.-

L'infirmier exerce son activité, dans le respect du code de déontologie, dans le cadre de son rôle propre ou sur prescription et en coordination avec les autres professionnels de santé.

“Dans l'exercice de sa profession, l'infirmier **entreprend, réalise, organise et évalue les soins infirmiers. Il effectue des consultations infirmières et pose un diagnostic infirmier. Il prescrit les produits de santé et les examens complémentaires nécessaires à l'exercice de sa profession**”



Présentation de la formation en soins infirmiers

Evolution de la profession: Loi du 27 juin 2025



Art. L. 4311-1.-I.-

II.-Les missions de l'infirmier sont les suivantes :

- « 1° Dispenser des soins infirmiers préventifs, curatifs, palliatifs, relationnels ou destinés à la surveillance clinique, procéder à leur évaluation et contribuer à la conciliation médicamenteuse ;
- « 2° Contribuer à l'orientation de la personne ainsi qu' à la coordination et à la mise en œuvre de son parcours de santé ;
- « 3° Dans le cadre de son rôle propre, en accès direct, et dans le cadre de son rôle prescrit, participer aux soins de premier recours définis à l'article L. 1411-11 ;
- « 4° Participer à la prévention, aux actions de dépistage, à l'éducation à la santé, à la santé au travail, à la promotion de la santé et à l'éducation thérapeutique de la personne et, le cas échéant, de son entourage ;
- « 5° Concourir à la formation initiale et à la formation continue des étudiants, de ses pairs et des professionnels de santé placés sous sa responsabilité ;
- « 6° Exploiter les données probantes dans la pratique professionnelle et concourir à la recherche, notamment dans le domaine des sciences infirmières.

Présentation de la formation en soins infirmiers référentiel 2026

Durée de la formation

3 ans
soit 6 semestres pour
un volume horaire de
4620 H



Formation théorique à l'IFSI
54 semaines
1890 H

- 28 semaines en 1ère année
- 14 semaines en 2ème année
- 12 semaines en 3ème année

420H de travail d'appropriation des
connaissances en autonomie

12 semaines de congés par an



Formation pratique en stages
66 semaines
2310 H

- 12 semaines en 1ère année
- 26 semaines en 2ème année
- 28 semaines en 3ème année

Présentation de la formation en soins infirmiers référentiel 2026



La formation théorique

La formation est organisée autour de 5 domaines et de 13 compétences:

Intitulés des domaines	Compétences associées
Domaine A Sciences infirmières et raisonnement clinique	Compétence 1 : Elaborer le diagnostic infirmier pour une personne ou un groupe de personnes afin d'identifier les interventions adaptées à mettre en œuvre Compétence 2 : Définir les interventions à mener auprès d'une personne soignée ou d'un groupe de personnes dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle dans le cadre d'une co-construction afin de répondre aux problématiques identifiées
Domaine B Pratiques cliniques infirmières, qualité et gestion des risques	Compétence 3 : Réaliser des soins à visée préventive, diagnostique, thérapeutique, palliative pour une personne ou un groupe de personne dans le cadre en particulier d'une consultation infirmière et dans le respect des règles QHSSE, des procédures et des protocoles et en utilisant des données probantes afin d'assurer un projet de soin adapté à la situation identifiée Compétence 4 : Prescrire des produits de santé (médicaments, DM), et des examens complémentaires afin d'assurer un traitement et un suivi adapté à la situation clinique d'une personne soignée dans les domaines des soins infirmiers

Présentation de la formation en soins infirmiers référentiel 2026

La formation théorique

La formation est organisée autour de 5 domaines et de 13 compétences:

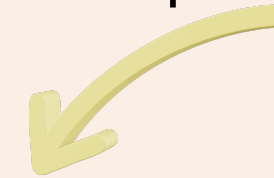
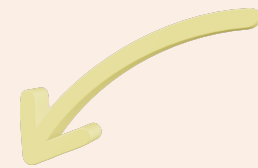
Domaine C Prévention et promotion de la santé	Compétence 5 : Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation à la santé, en santé communautaire et populationnelle afin de répondre aux besoins de santé publique Compétence 6 : Concevoir et conduire une démarche d'éducation thérapeutique, de prévention, de dépistage et de repérage auprès d'une personne notamment dans le cadre d'une consultation infirmière Compétence 7 : Concevoir et conduire une démarche et des actions de communication et d'éducation des communautés et des organisations sur les enjeux environnementaux, les pratiques durables, et les gestes éco-responsables afin de répondre aux problématiques de développement durable et de gestion des ressources naturelles
Domaine D Communication, travail en équipe et leadership	Compétence 8 : Gérer ou organiser une structure d'exercice individuel ou collectif en optimisant les ressources Compétence 9 : Organiser les activités de soins en transmettant des informations et données en lien avec la personne soignée en utilisant les outils numériques, aux membres d'une équipe pluri professionnelle dans un but de collaboration et de continuité de soins Compétence 10 : Accompagner les pairs, les apprenants et les autres professionnels afin de permettre leur accueil et leur formation et le développement de leurs compétences, dans le respect des personnes, en tenant compte d'éventuels besoins spécifiques

Présentation de la formation en soins infirmiers référentiel 2026



La formation théorique

La formation est organisée autour de 5 domaines et de 13 compétences:



Domaine E Démarche scientifique et initiation à la recherche/méth ode de travail et langues vivantes étrangères	Compétence 11 : Mettre en œuvre le processus d'amélioration continue des soins et de sa pratique professionnelle dans le cadre de ses activités Compétence 12 : Analyser des données scientifiques et professionnelles afin d'optimiser sa pratique et son expertise professionnelle, la qualité et la sécurité des activités réalisées Compétence 13 : Formaliser de documents professionnels dans le cadre d'une démarche scientifique d'amélioration continue des pratiques professionnelles
---	---

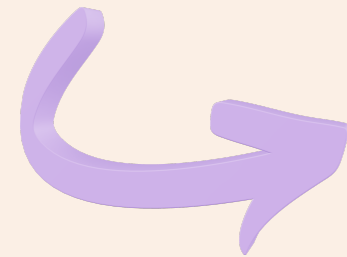


Présentation de la formation en soins infirmiers référentiel 2009



La formation théorique

Dans chaque domaine, les enseignements théoriques sont organisés en unité d'enseignement (UE).



Domaine A (15 ECTS) Sciences infirmières et raisonnement clinique

- UE A.1 Fondamentaux en sciences infirmières et raisonnement clinique (9 ECTS)
- UE A.2 Législation, déontologie, éthique (6 ECTS)

Domaine B (45 ECTS) Pratiques cliniques infirmières, qualité et gestion des risques

- UE B.1 Sciences biomédicales (18 ECTS)
- UE B.2 Sciences humaines et sociales (6 ECTS)
- UE B.3 Pratiques et interventions infirmières (18 ECTS)
- UE B.4 Démarche qualité et gestion des risques (3 ECTS)

Domaine C (21 ECTS) Prévention et promotion de la santé

- UE C.1 Santé publique, promotion de la santé et prévention, éducation thérapeutique (15 ECTS)
- UE C.2 Santé environnementale et transition écologique (6 ECTS)

Domaine D (12 ECTS) Communication, travail en équipe et leadership

- UE D.1 Savoir-être, communication professionnelle et leadership (6 ECTS)
- UE D.2 Coordination des activités et des soins et gestion d'une structure (2 ECTS)
- UE D.3 Formation, développement des compétences et analyse des pratiques professionnelles (2 ECTS)
- UE D.4 Numérique en santé (2 ECTS)

Domaine E (21 ECTS) Démarche scientifique, initiation à la recherche et méthodologie

- UE E.1 Recherche, méthodes, analyse critique et données probantes (12 ECTS)
- UE E.2 Langue vivante étrangère (6 ECTS)
- UE E.3 Méthodes de travail et aide à la réussite (3 ECTS)

Présentation de la formation en soins infirmiers référentiel 2026



Principes des enseignements théoriques et pratiques

- La durée d'une semaine d'enseignements théoriques et pratiques correspond à une durée de **35h**, dont au minimum **5h de temps d'appropriation des connaissances**.
- Les contenus tiennent compte de l'évolution des connaissances, des technologies, des mesures des différents plans de santé publique, et des recommandations de bonnes pratiques des sociétés savantes.
- Afin de garantir le caractère professionnalisant de la formation, les enseignements sont assurés **au moins pour moitié par des cadres de santé formateurs** permanents ou à défaut des formateurs permanents, des professionnels de santé et des intervenants ayant des connaissances particulières en fonction des matières ou disciplines enseignées et de leur expertise.

Présentation de la formation en soins infirmiers référentiel 2026



Principes des enseignements théoriques et pratiques

Art. 27. – II. La coordination et la planification des enseignements de la formation sont placées sous la responsabilité d'au moins un enseignant-chercheur en sciences infirmières ou à défaut un enseignant-chercheur intervenant dans la formation, responsable pédagogique universitaire, désigné par le président de l'université et d'au moins un cadre de santé formateur permanent ou à défaut un formateur permanent désigné par le directeur de chaque institut de formation.

III. – Le volume des enseignements assurés par des enseignants-chercheurs, des enseignants ou des chercheurs est précisé dans la convention mentionnée.

IV. – Lors des enseignements théoriques et pratiques, les outils de simulation en santé sont utilisés pour favoriser les apprentissages.

V. – Les enseignements peuvent être organisés à distance à l'exception des travaux dirigés ou des travaux pratiques permettant l'apprentissage progressif des pratiques et des comportements nécessaires à l'acquisition des compétences.

Présentation de la formation en soins infirmiers



L'approche par compétence

- L'acquisition des compétences est pensée de manière **progressive** afin de permettre aux étudiants de développer une autonomie dans leur raisonnement et leur pratique professionnelle
- Cette approche repose sur :
 - **l'appropriation des concepts en sciences infirmières et du raisonnement clinique dès le début de la formation**, avec un accent sur les bases théoriques, réglementaires et les principes éthiques ;
 - **l'approfondissement progressif des connaissances** notamment par des mises en situation simulées, l'étude de cas cliniques contextualisés et le tutorat en stage ;
 - l'acquisition des **compétences spécifiques, génériques et psycho-sociales**, avec un accompagnement dans la dernière phase du cursus, incluant une immersion renforcée en milieu professionnel en lien avec le choix de la thématique de consolidation du parcours ;
 - **l'accompagnement pédagogique personnalisé** tout au long du processus d'apprentissage.

Présentation de la formation en soins infirmiers



L'approche par compétence



- Chaque compétence est déclinée par année de formation, avec une articulation entre les compétences et les UE.

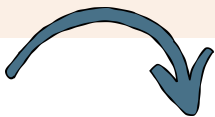


Tableau 2. - Articulation des compétences avec les UE

Compétences	UE	ECTS	Incluant le cadre de consolidation
Domaine A - Sciences infirmières et raisonnement clinique Ensemble des savoirs théoriques fondamentaux et méthodes permettant de prendre des décisions au regard des missions dévolues aux infirmiers.		15	2
Compétence 1 Elaborer le diagnostic infirmier pour une personne ou un groupe de personnes afin d'identifier les interventions adaptées à mettre en œuvre 1 ^{re} année - Mettre en œuvre un jugement clinique dans le cadre de situations de soins simples ou stabilisées concernant une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie 2 ^e année - Mettre en œuvre un jugement clinique dans le cadre de situations de soins simples ou complexes stabilisées concernant une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie 3 ^e année - Mettre en œuvre un jugement clinique dans un environnement complexe et/ou spécifique pour une personne ou un groupe de personnes à tout âge de la vie	UE A.1 Fondamentaux des sciences infirmières et raisonnement clinique	9	0

- Seront étudiées en priorité:
 - En 1^{ère} année, des situations de soins simples ou ou stabilisées d'une personne ou d'un groupe de personnes, à tout âge de la vie.
 - En 2^{ème} année, des situations de soins simples ou complexes stabilisées d'une personne ou d'un groupe de personnes, à tout âge de la vie.
 - En 3^{ème} année, des situations de soins simples ou complexes en phase aigue d'une personne ou d'un groupe de personnes, à tout âge de la vie.

Présentation de la formation en soins infirmiers



Les éléments de contenu des UE



- Chaque UE est déclinée sous la forme d'une fiche UE , dans laquelle sont indiqués les objectifs pédagogiques, les éléments de contenu génériques et spécifiques.



UE A.2 « Législation, déontologie, éthique »

6 ECTS dont 2 ECTS cadre de consolidation

Objectifs

Objectifs communs aux formations paramédicales de niveau 6

- distinguer les notions de droit, morale et éthique ;
- développer une réflexion éthique et en appliquer les principes dans la prise en soin ;
- contribuer aux décisions partagées, associant les professionnels de santé et la personne et/ou son entourage ;
- mettre en œuvre un raisonnement et une démarche de questionnement éthique dans le contexte professionnel ;
- collaborer avec d'autres professionnels de santé dans le respect des normes légales et réglementaires ;
- connaître et respecter les droits fondamentaux de la personne soignée et de son entourage et l'implication de ces droits dans la pratique professionnelle ;
- s'engager dans la prévention de la maltraitance ordinaire et dans la mise en œuvre d'une politique de bientraitance ;
- maîtriser les enjeux éthiques et déontologiques liés aux outils numériques.

Objectifs spécifiques

- connaître les principes fondamentaux qui encadrent la pratique infirmière ;
- connaître l'organisation de la profession et sa déontologie ;
- comprendre la distinction et les règles d'engagement des responsabilités civile, pénale et disciplinaire ;
- maîtriser les principes de l'éthique de la profession infirmière, en référence à la déontologie et aux droits des personnes quel que soit leur âge.

Eléments de contenu

Eléments de contenu communs aux formations paramédicales de niveau 6

Cadre juridique :

- notions élémentaires de droit, hiérarchie des normes ;
- organisation du système juridique français : distinction droit public/droit privé et organisation juridictionnelle ;
- exercice professionnel et responsabilités ;
- devoirs du professionnel et droits de l'usager, notamment : information et recueil du consentement, y compris le refus de soins, respect de la vie privée et secret professionnel, protection juridique des personnes vulnérables, désignation de la personne de confiance, accompagnement des proches et aidants ;
- protocoles de coopération ;
- coopération interprofessionnelle et structures d'exercice coordonné ;
- violences envers les professionnels de santé ;
- violences sexistes et sexuelles (VSS).

Réflexion éthique :

- fondements de l'approche éthique et courants philosophiques ;
- questionnement éthique : autonomie, non-malfaisance, bienfaisance, justice ;
- gestion des dilemmes éthiques en contexte de soins ;
- enjeux bioéthiques : recherches impliquant la personne humaine, don et utilisation des éléments et produits du corps humain.

Eléments de contenu spécifiques

Cadre juridique et déontologie :

- organisation de la profession et normes applicables à la pratique infirmière, incluant les principes déontologiques ;
- dignité de la personne ;

Présentation de la formation en soins infirmiers référentiel 2026

La formation clinique

- 66 semaines de stage sur les 3 années:
 - 12 semaines en 1ère année
 - 26 semaines en 2ème année
 - 28 semaines en 3ème année
- Les stages permettent aux étudiants d'aborder différents modes d'exercice de la profession et prennent la forme de :
 - stages hospitaliers: dans des établissements de santé public et privé.
 - stage extrahospitaliers: cabinet libéral, centre de santé, maison de santé, EHPAD, SDIS, milieu pénitentiaire, santé scolaire...



Présentation de la formation en soins infirmiers référentiel 2026

La formation clinique



- 4 typologies de stage sont définies.
- Les étudiants seront amenés à réaliser au moins un stage dans chacune de ces typologies:
 - Prise en soin d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie, présentant une altération de l'état de santé, physique ou psychique, en **phase aigue**.
 - Prise en soin d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie, présentant une altération de l'état de santé, physique ou psychique, **stabilisée**.
 - Accompagnement d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie dans le maintien ou l'amélioration de leur état de santé, **dans le cadre d'une équipe de soins primaires, contribuant à l'offre de soin de 1er recours**.
 - Accompagnement d'une personne ou d'un groupe de personnes à tout âge de la vie en **situation de vulnérabilité liée à des problèmes de santé, de handicap, de dépendance, d'exclusion sociale**.

Présentation de la formation en soins infirmiers référentiel 2026

La formation clinique



- Chaque étudiant doit réaliser au moins une période de stage dans chacune des 4 typologies, pour une durée minimale de 5 semaines par typologie.
 - Des recommandations spécifiques encadrent les périodes en formation en milieu professionnel de première année :
 - les typologies **1 et 4** sont à privilégier.
 - la durée quotidienne est **fixée à 7 heures, sans travail de nuit ni les week-ends**, afin de garantir un rythme adapté à l'apprentissage initial.

Présentation de la formation en soins infirmiers référentiel 2026

La formation clinique



- Le référentiel introduit :
 - Une exigence du **parcours de stage en psychiatrie** avec la prescription:
 - d'un **stage d'une durée d'au moins 5 semaines** de préférence auprès d'adultes , mais pouvant également être réalisés auprès d'enfants ou d'adolescents présentant des troubles psychiatriques.
 - d'un stage d'une durée d'au **moins 5 semaines en santé de l'enfant.**
 - La possibilité de réaliser des activités de simulation sur les semaines de stage, sous forme de semaine ou de journées, dans la limite de 6 semaines (10% de la durée totale de stage).
 - - la durée hebdomadaire du stage: une semaine de stage de 35 h inclus **5h dédiées à l'appropriation des connaissances dans une démarche réflexive** sur le lieu de stage.

La formation clinique

- ## • L'alternance GHT 44 85

[illegible]

Présentation de la formation en soins infirmiers référentiel 2026

La formation clinique

- Maintien du port folio comme outil d'accompagnement de l'étudiant.
- Maintien de l'évaluation de l'acquisition des compétences en stage



Évaluation en formation clinique

À chaque période de formation en milieu professionnel :

1. La progression de l'étudiant et son degré d'acquisition des compétences sont appréciés à partir des critères du référentiel de compétences. 4 critères d'évaluation sont retenus :

- **ANP pour Activités non pratiquées** en lien avec la compétence : non vu et non pratiqué au cours du stage / mise en œuvre non réalisée quel qu'en soit le motif
- **NA pour Non acquis** : mise en œuvre non conforme au regard des bonnes pratiques et des objectifs et/ou non explicité par l'apprenant
- **AA pour A améliorer** : mise en œuvre non autonome / à développer par l'apprenant
- **A pour Acquis** : mise en œuvre en autonomie, conforme au regard des bonnes pratiques et des objectifs et explicitée au regard de la situation

2. Le tuteur renseigne la feuille d'évaluation en présence de l'étudiant, avec une argumentation précise et factuelle. Il propose la validation totale ou partielle des compétences, en prenant en compte son niveau de formation, sa progression et ses acquis. Il lui remet la feuille d'évaluation signée et tamponnée le dernier jour de stage.
3. Le référent pédagogique de l'étudiant prend connaissance du portfolio et de la feuille d'évaluation du tuteur pour proposer au jury semestriel la validation du stage.
4. Pour qu'un stage soit validé, le temps de présence effective de l'étudiant doit être au minimum de 80 % (article 42 de l'arrêté du 20 février 2026).

Présentation de la formation en soins infirmiers référentiel 2026

La formation clinique

Le référentiel introduit:

- une **procédure d'agrément de stage**: (renforcée) visant à garantir des conditions d'apprentissage adaptées au développement des compétences et renforcer la qualité de l'encadrement des étudiants.



L'agrément d'un stage a pour objet de valider l'intérêt pédagogique du terrain de stage pour la formation initiale des futurs infirmiers et de permettre l'accueil d'étudiants en soins infirmiers des instituts du groupement.

Un dossier d'agrément est déposé pour chaque lieu de stage par la direction de l'établissement ou le professionnel de santé libéral concerné auprès de la commission dédiée aux stages. Pour les établissements de santé et médico-sociaux, le dossier comporte une présentation globale de l'établissement et des fiches spécifiques par services d'accueil.

Chaque nouvelle demande donne lieu à une visite sur site réalisée par un binôme, composé d'un directeur d'institut et d'un référent pédagogique d'un institut ou de l'université du groupement. Cette visite permet d'appréhender la réalité du fonctionnement du lieu de stage et son intérêt pour l'accompagnement des étudiants et donne lieu à un avis transmis à la commission dédiée aux stages et au responsable du lieu de stage.

Trois types d'avis peuvent être rendus par la commission dédiée aux stages :

- agrément sans réserve pour une période de 5 ans ;
- agrément conditionnel d'un an assorti de recommandations d'axe d'améliorations ;
- refus d'agrément par décision motivée, accompagnée de recommandations dans l'hypothèse d'une nouvelle demande d'agrément.

Présentation de la formation en soins infirmiers référentiel 2026

La formation clinique

Le dossier d'agrément

dossier d'agrément

Composition du dossier d'agrément :

- description du lieu de stage : compétences professionnelles mises en œuvre, typologies des personnes accompagnées, types d'activités et prises en soins réalisés, capacité à proposer des activités adaptées au degré d'autonomie des étudiants en lien avec leur année de formation, équipements mis à disposition notamment simulation en santé, modalités d'encadrement (tuteur, organisation des 5 heures dédiées à l'appropriation des connaissances durant la période de stage...), nombre d'élèves ou étudiants en santé par filière de formation accueillis simultanément en stage ;
- outils existants (questionnaire de satisfaction du lieu de stage, convention de stage, livret d'accueil et charte...) ;
- remontées d'enquêtes de satisfaction réalisées auprès d'étudiants en santé.

Une fois l'agrément accordé, le lieu de stage n'est pas automatiquement retenu à chaque période de stage. Toutefois, la commission dédiée aux stages s'engage à optimiser le potentiel disponible pour garantir un parcours de formation qualifiant et conforme au référentiel à chaque étudiant du groupement et permettre un investissement régulier des lieux de stage agréés dans l'encadrement des étudiants.

L'agrément des terrains de stage délivré par la commission dédiée aux stages d'un groupement permet également l'accueil d'étudiants en soins infirmiers d'autres groupements.

Les lieux de stage accueillant des étudiants antérieurement à l'entrée en vigueur des présentes dispositions disposent d'un délai de 3 ans, à compter de la publication de l'arrêté, pour déposer un dossier d'agrément conforme aux modalités détaillées ci-dessus.





Le diplôme

- Formation sanctionnée par l'obtention du DEI: diplôme d'état d'infirmier (niveau 6) et du grade de licence.
- Pour obtenir le diplôme d'Etat, l'étudiant doit répondre aux conditions suivantes:
 - Avoir obtenu les 180 ECTS (crédits européens) correspondant :
 - Aux 114 crédits pour les unités d'enseignement
 - Aux 66 crédits pour la formation clinique en stage
 - Etre titulaire de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgences de niveau 2, en cours de validité.
 - Etre titulaire d'une attestation de formation au secourisme en santé mentale.

